



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LABEL BAS
CARBONE**

Point d'étape à 5 ans

LABEL BAS-CARBONE

Créé par le gouvernement en 2018, le Label bas-carbone est un cadre de certification mis au service de la Stratégie nationale bas-carbone. Il contribue à l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre de la France à horizon 2050. Le Label bas-carbone aujourd'hui, c'est :

1534

PROJETS LABELLISÉS,
REPRÉSENTANT UN POTENTIEL
DE RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS

+6

MILLIONS DE TONNES
ÉQUIVALENT CO₂ DE
RÉDUCTIONS POTENTIELLES,
TANT EN TERME D'ÉMISSIONS
ÉVITÉES QUE DE CARBONE
SÉQUESTRÉ

+1000

PROJETS EN COURS DE
CONSTRUCTION
OU D'INSTRUCTION

Méthodes

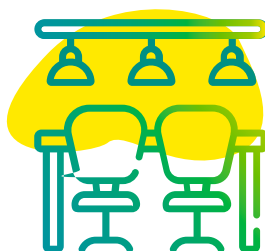
Les méthodes utilisées pour labelliser les projets du Label bas-carbone précisent le secteur d'application, les critères d'éligibilité et les modalités de calcul des réductions d'émissions afin de s'assurer de leur qualité environnementale. Elles sont développées par les acteurs du terrain, selon une logique bottom-up : interprofessions, associations, entreprises...

16
MÉTHODES
APPROUVÉES
6
DANS
SECTEURS



FORÊT

boisement, reconstitution de forêts dégradées et balivage*.



TRANSPORTS

développement du télétravail en tiers-lieux dans des zones rurales et périurbaines peu denses.

AGRICULTURE

CarbonAgri (élevages bovins et polyculture-élevage), plantation de haies, plantation de vergers, gestion des intrants, grandes cultures et amélioration de l'alimentation des troupeaux laitiers.



BÂTIMENT

rénovation des bâtiments avec des matériaux réutilisés ou bas carbone, construction neuve avec des matériaux biosourcés permettant le stockage carbone long-terme.



Méthodes en vigueur



ZONES HUMIDES

herbiers de Posidonie; restauration des mangroves et des forêts marécageuses.



AMÉNAGEMENT URBAIN

Ville arborée.

* sélection des arbres qui seront à conserver et de ceux à couper



Évolutions 2025

Une nouvelle méthode forestière doit être approuvée en 2025. Elle vise à conserver une forêt existante et mature, qu'elle soit une futaie régulière ou irrégulière. Cette méthode valorise une gestion sylvicole à couvert continu, c'est-à-dire en maintenant l'essentiel du peuplement sur pied.

Les méthodes historiques boisement et reboisement ont été révisées afin d'améliorer l'intégrité environnementale des projets. Elles permettront la mise en oeuvre de projets plus diversifiés en

termes de peuplements et qui accordent davantage d'importance à la préservation de la biodiversité.

Les méthodes agricoles sont également en cours de révision afin d'améliorer leur impact environnemental et de permettre à de nouvelles filières agricoles de les utiliser. Enfin, de nouvelles méthodes sont en cours de développement, notamment sur les espaces naturels avec, par exemple, la restauration de tourbières.



Financement

Le financement d'un projet peut intervenir à tout moment de la vie d'un projet :

avant son lancement, pendant sa mise en oeuvre ou même après sa vérification. La seule exigence du Label bas-carbone est de connaître le financeur au moment de l'attribution des réductions d'émissions. Les projets sont tous situés sur le territoire national. Ils permettent aux entreprises françaises et européennes de privilégier une compensation ou une contribution carbone locale, au plus près de leurs impacts carbone.

Le Label bas-carbone permet de financer des projets établis selon un cadre méthodologique robuste,

élaboré par un large éventail d'experts, et avec le soutien de l'État. Les projets se distinguent ainsi d'autres standards du marché volontaire par leur exigence en termes d'intégrité environnementale, notamment par l'importance de leurs co-bénéfices (indicateurs mesurant l'impact positif au-delà du gain carbone). Ces plus-values peuvent être environnementales (enrichissement de la biodiversité, préservation des sols et de l'eau) ou socio-économiques.

Sur les 1 534 projets labellisés bas-carbone, 323 ont été déclarés financés à 100 % et presque autant déclarés en partie

financés. De nombreux projets sont financés sans être déclarés.

Sur les 1 534 projets labellisés bas-carbone, 323 ont été déclarés financés à 100 % et presque autant déclarés en partie financés. De nombreux projets sont financés sans être déclarés.

EXEMPLES DE FINANCEURS :

énergéticiens / institutions financières / compagnies aériennes / industrie du luxe / événementiel sportif / parcs d'attractions / festivals / médias / particuliers

DE **25€**

À **80€**

**LE PRIX DE LA TONNE
ÉQCO₂ VARIE EN
FONCTION DU PROJET,
DE SON COÛT, DE SA
SURFACE ET DES
CO-BÉNÉFICES**

Exemples de projets

GRANDES CULTURES EN RÉGION OCCITANIE



Situé dans la région Occitanie et labellisé en 2024, le projet couvre une superficie de 25 300 ha et offre un potentiel de 150 147 tCO₂ de réductions d'émissions. Il s'appuie sur des pratiques telles que le stockage du carbone dans le sol et une fertilisation azotée organique et minérale et a recours à 100 % de scénarios spécifiques pour ses calculs.

Le projet génère des co-bénéfices

notables : réduction de la consommation d'eau et amélioration de la biodiversité locale.

BOISEMENT EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Le projet de boisement concerne une parcelle agricole inutilisée de 1 ha. Le propriétaire a boisé son terrain avec des espèces diversifiées (chênes, sorbier des oiseleurs, robinier, cerisier de Sainte-Lucie, érables, tilleul, tulipier de virginie, noyer, bouleau, noisetier...) afin d'en faire un refuge pour la faune locale (oiseaux et petits animaux) et de promouvoir la biodiversité.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CARBON'AGRI EN RÉGION BRETAGNE



Le projet se caractérise par de nouvelles pratiques agricoles comme la réduction de l'usage d'engrais minéraux, la mise en place et la diversification d'intercultures (couverture et préservation des sols), l'introduction de légumineuses fixatrices d'azote, la restitution de pailles de céréales... Ces pratiques contribuent à la fois à la réduction des émissions et au stockage de carbone dans les sols.

Les co-bénéfices environnementaux sont nombreux : préservation des sols, amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, préservation de la biodiversité, hausse de la contribution au potentiel nourricier...

PLANTATION DE HAIES EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE



Le projet vise à maintenir et re-densifier les haies en privilégiant le dégagement des recrus. Toutes les haies existantes sont reconverties en haies de futaies, avec maintien des sous couverts en place pour favoriser la biodiversité. Présents tous les 10 mètres, les arbres de haut jet (plus élevés que la haie) maximisent la séquestration carbone. Près d'un km de haies de futaies (plantation de hauts jets et d'un sous-étage arbustif diversifié) sera créé.

Toutes les informations sur :
label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr